

pas conclue, du moins l'apaisement commençait-il à se faire. Dès 1434, les hostilités avaient pris fin, par toute la France, entre Français et Bourguignons ; et dans les campagnes lyonnaises, la sécurité, dont les populations avaient été si longtemps privées, renaissait peu à peu. A Lyon, le Consulat, enfin rassuré, était sur le point d'ordonner que : « vu que, la Dieu mercy, ce pays du Lyonnais est enfin vide de gens d'armes, » la porte Saint-Georges serait rouverte et la porte Chenevier demurée (30). Grôlée pouvait donc, en quittant ce monde, considérer comme achevée, la mission de protection et de défense de la région lyonnaise, à laquelle il avait consacré ses vingt années de sénéchalat.

Ajoutons qu'il avait eu, dans les derniers mois de sa vie, deux grandes joies.

D'abord il lui avait été donné de revoir à Lyon le prince pour lequel il avait tant combattu, parce qu'à ses yeux, le Roi c'était la France. Charles VII vint à Lyon, en juin 1434, faire aux habitants de sa bonne ville une visite d'amitié et de remerciement qu'ils désiraient impatientement et que leur patriotique conduite méritait bien.

Grôlée présida aux fêtes de l'entrée et du séjour du

Falavier, Domène, etc. Quant à la place d'Anthon, elle fut restituée au marquis Louis de Saluces que le Conseil delphinal avait reconnu comme seul héritier de Bertrand de Saluces, et à qui des lettres royales, du 14 avril 1434, confèrent, en souvenir de la bataille de 1430, le titre de premier baron du Dauphiné. V. Poncet. *Essai hist. sur la baronnie d'Anthon*, p. 61.

(30) *Registres consulaires*. Séance du 2 janvier 1434. « Ils ont ordonné que — attendu que la Dieu mercy ce pays de Lyonnais est à présent vuide de gens d'armes et attendu les trêves qui sont de présent — l'on demurera la porte Chenevier et l'on ouvrira la porte Saint-Georges qui ont esté closes un certain temps pour les gens d'armes. »